



ARRETE DRH 2025 -... 1271

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR ANTOINE OLIVIER NARIA
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Antoine Olivier NARIA en qualité de Conseiller Municipal**,
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / Monsieur Antoine Olivier NARIA est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives aux affaires européennes, fonds européens.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- Du suivi des programmes européens et des mesures d'accompagnement financier pour le compte de la Ville
- De représenter la ville de Saint Pierre auprès des instances européennes
- De contribuer à l'émergence de projets répondant aux exigences et conditions de financements dédiés du programme FEDER

ARTICLE 2 / Monsieur Antoine Olivier NARIA reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

28 AVR. 2025

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,



Notification faite le 28/04/2025
Signature



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250428-DRHAR25_1271-AU
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025